



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collèges

Question orale n° 327

Texte de la question

M. René André appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les vives inquiétudes des élèves de 4e et de 3e technologiques quant à leur avenir. Il lui indique que les élèves de 4e et 3e technologiques de la Manche ont procédé auprès de leurs camarades de classe à une enquête sur les résultats de ces sections depuis leur création en 1989. Le résultat de cette enquête montre que ces sections technologiques ont permis à des enfants souvent en rupture de ban avec le système scolaire de s'épanouir à nouveau, de reprendre confiance en eux et de réussir une véritable formation allant jusqu'à l'université. Face à ce résultat grandement positif, ils s'inquiètent donc à juste titre des directives ministérielles tendant à la suppression des 4e et 3e technologiques et à la disparition à terme du lycée professionnel. Aussi, lui demande-t-il au nom de ces élèves, de revenir sur ces décisions et d'encourager au contraire cette filière.

Texte de la réponse

M. le président. M. René André a présenté une question, n° 327, ainsi rédigée:

«M. René André appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les vives inquiétudes des élèves de 4e et de 3e technologiques quant à leur avenir. Il lui indique que les élèves de 4e et de 3e technologiques de la Manche ont procédé auprès de leurs camarades de classe à une enquête sur les résultats de ces sections depuis leur création en 1989. Le résultat de cette enquête montre que ces sections technologiques ont permis à des enfants souvent en rupture de ban avec le système scolaire de s'épanouir à nouveau, de reprendre confiance en eux et de réussir une véritable formation allant jusqu'à l'université. Face à ce résultat grandement positif, ils s'inquiètent à juste titre des directives ministérielles tendant à la suppression des 4e et 3e technologiques et à la disparition à terme du lycée professionnel. Aussi lui demande-t-il, au nom de ces élèves, de revenir sur ces décisions et d'encourager au contraire cette filière.»

La parole est à M. René André, pour exposer sa question.

M. René André. Je souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le grave problème que pose le devenir des classes de quatrième et de troisième technologiques. Cela fait maintenant dix ans que ces classes des collèges et lycées professionnels ont été ouvertes.

En 1989, le lycée professionnel d'Avranches s'est investi dans cette filière. Je précise au passage que des jeunes de ce lycée assistent à notre séance. Ils seront très intéressés par la réponse que fera le Gouvernement à ma question.

Ces neuf années d'expérience ont permis à cet établissement de prendre du recul et de faire un point précis sur les diverses formations. Il a mené une enquête auprès des anciens élèves, des professeurs et des parents. Le résultat ne fait aucun doute: la filière a permis à de nombreux jeunes qui se sentaient mal dans une filière classique de reprendre confiance en eux, de retrouver goût au système scolaire et de s'épanouir pleinement. Ainsi, nombreux sont les élèves qui, grâce à cette filière, ont pu poursuivre leur formation dans une diversité étonnante, de l'apprentissage aux études supérieures.

Je vous citerai à cet égard quelques témoignages recueillis au cours de l'enquête. L'un dit: «Je suis fier, aujourd'hui, d'être chef de rang dans la restauration au Mont-Saint-Michel.» L'autre rappelle: «J'ai «nagé» en

sixième. Puis, grâce à cette filière « techno », j'ai aujourd'hui mon BTS. ». Je cite toujours: « Je suis heureux d'avoir mon CAP de charcutier. »

Un autre est en « maths sup » à Rennes, et un autre encore à la Sorbonne, à Paris. Certes, tout le monde n'est pas dans ce cas, mais de telles situations reflètent l'intérêt d'une formation qui, malheureusement, est remise en cause.

La pédagogie très particulière des quatrième et troisième technologiques, fondée sur des projets, répond aux difficultés et aux attentes des jeunes concernés. Elle leur permet de devenir « acteurs » - j'emploie là un terme à la mode puisque, hier encore, Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire faisait référence à la nécessité d'être « acteurs » de la vie citoyenne. Cette pédagogie leur permet aussi de concrétiser leur savoir-faire. Elle peut être considérée comme une véritable école de la vie.

Or un arrêté du 26 décembre 1996 a confirmé la suppression des classes de quatrième et de troisième technologiques dans les collèges.

La circulaire du 15 janvier 1998, en prévoyant le statu quo pour les lycées professionnels, aboutira en fait à supprimer la quatrième technologique à terme, puisqu'elle précise qu'il n'y aurait plus qu'une troisième technologique recrutant dans les seuls collèges.

Toutes ces mesures ont pour conséquence de remettre en cause les filières de troisième et de quatrième technologiques et ne paraissent absolument pas s'inscrire dans le plan de lutte contre l'échec scolaire, dont votre gouvernement dit qu'elle est l'une de ses priorités.

Il est évident qu'un nombre de plus en plus important de jeunes ont des difficultés à s'adapter au cycle classique des classes de sixième, cinquième et quatrième. Pour ces enfants, le soutien en français et en mathématiques n'est pas une solution appropriée.

Les mesures prises vont, je le répète, à l'encontre de la lutte contre l'échec scolaire. Ce point de vue est d'ailleurs partagé par de très nombreux enseignants en classes technologiques, qui, je vous le rappelle, sont tous des volontaires.

La pédagogie en classes technologiques demande beaucoup d'investissement de la part des enseignants. Ceux-ci souhaiteraient d'ailleurs, soit dit en passant, un peu plus de reconnaissance pour leur travail. Vous pouvez donc comprendre le désappointement qu'ils ont ressenti quand ils ont appris que cette filière, dans laquelle ils ont beaucoup investi et qui fonctionne bien, est sur le point d'être abandonnée.

C'est à l'entrée en classe de quatrième que le choix doit être proposé entre la filière technologique et la filière générale. L'expérience apprend en effet qu'il est déjà trop tard d'orienter les jeunes à partir de la troisième en filière technologique alors que certains d'entre eux ont seize ans ou plus. Cela peut conduire ces jeunes, découragés - j'allais dire dégoûtés -, à abandonner leur scolarité sans avoir reçu de réelle formation.

Monsieur le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, je souhaiterais que vous puissiez me répondre de manière claire, de façon que tout le monde vous comprenne, et sans utiliser le langage technocratique qui sévit malheureusement trop souvent dans cet hémicycle.

M. le ministre de l'éducation nationale a-t-il, compte tenu de toutes ces observations, l'intention de revenir sur la décision de supprimer la filière technologique, de permettre aux jeunes qui sont mal dans le système scolaire classique d'y trouver leur place rapidement et de s'y épanouir au travers d'une autre filière, en l'espèce la filière technologique ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, dont la réponse sera forcément « non technocratique ». (Sourires.)

M. René André. Merci, monsieur le président ! Je vous sais aussi opposé au langage technocratique !

M. Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Monsieur André, je répondrai en lieu et place de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie à votre question, sur l'avenir réservé à l'enseignement technologique au collège.

La nouvelle organisation de cet enseignement, qui a fait l'objet de développements dans la circulaire de rentrée des collèges du 9 janvier 1998, que vous avez citée, doit contribuer à conduire l'ensemble d'une classe d'âge jusqu'en troisième, en écartant la structuration en filière d'exclusion. Pour autant, les difficultés que peuvent rencontrer certains élèves ne devront pas être négligées et l'on doit leur donner les moyens de s'insérer professionnellement.

D'une manière générale, l'enseignement de la technologie sera, dans le cadre du tronc commun, modernisé et infléchi pour accorder une place plus importante aux nouvelles technologies de l'information et de la

communication tout au long du cursus de l'élève, et plus particulièrement en classe de troisième. Les dispositions prévues par le gouvernement précédent impliquent la disparition progressive des classes de quatrième technologiques. Cette disparition, parfois ressentie comme négative, doit en réalité permettre l'amélioration du dispositif existant.

Ainsi, chaque fois que cela pourra contribuer à une meilleure motivation des élèves, des groupes intitulés «nouvelles technologies appliquées» seront créés. Leur travail s'organisera autour d'un projet pédagogique interdisciplinaire.

L'enseignement facultatif de technologie, valorisé, constituera un support privilégié du projet, et les élèves réaliseront leurs travaux au moyen de ces nouvelles technologies.

Les autorités académiques veilleront à ce que la dotation des établissements permette la mise en oeuvre de ces décisions. A cet égard, le potentiel d'enseignants mobilisés cette année pour les enseignements de technologie de quatrième sera conservé, et cela leur a été récemment rappelé.

Enfin, l'existence des classes de troisième technologique de collège et de lycée professionnel n'est pas remise en cause pour la rentrée de 1998. Tout élève issu d'une quatrième technologique et demandant à être admis en troisième technologique lors de la prochaine rentrée pourra donc l'être.

M. le président. La parole est à M. René André.

M. René André. Monsieur le ministre, vous comprenez bien que votre réponse ne me donne qu'à moitié satisfaction pour ne pas dire pas du tout, car la majorité des élèves et des enseignants souhaitent que le ministère de l'éducation adopte une conduite pragmatique.

Ce n'est pas parce la mesure a été décidée par le précédent gouvernement qu'elle est nécessairement bonne ou mauvaise: mais elle est contestée sur le terrain, aussi bien par les élèves que par les enseignants.

Revenez donc sur cette décision au nom de la lutte contre l'échec scolaire, afin de permettre à des jeunes mal dans leur peau dans le système classique de trouver une filière leur permettant de s'épanouir !

Vous avez évoqué diverses réformes. Nous verrons à l'avenir. Quoi qu'il en soit, adoptez une attitude non pas dogmatique, mais pragmatique ! Si les nouvelles dispositions ne marchent pas, revenez-en à ce qui marche !

Données clés

Auteur : [M. René André](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 327

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 1998, page 3449

Réponse publiée le : 13 mai 1998, page 3613

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 mai 1998